



Paris, le 2 décembre 2024

**Signature d'une Convention de partenariat entre  
la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France  
et l'AGS – Le Régime de garantie des salaires**

*Le 28 novembre 2024, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et l'AGS – Le Régime de garantie des salaires, ont signé une Convention de partenariat pour contribuer au renforcement du soutien aux entreprises.*



28 novembre – signature d'une convention de partenariat entre la Médiation Nationale du Crédit et l'AGS

**Contacts Presse :**

Service de la Communication externe et digitale de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr)

Service de presse de l'AGS : [presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les efforts déployés pour faire face aux impacts des crises successives ont permis de préserver les activités et les emplois des entreprises mais, dans un contexte de ralentissement des activités et d'augmentation des défaillances et des arrêts volontaires d'entreprises, l'accompagnement de toutes les entreprises est une nécessité.

Cette convention rassemble la Médiation Nationale du Crédit et l'AGS. Elle contribuera à faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions en s'appuyant sur l'action constante de la Médiation du crédit dans tous les territoires grâce au réseau de la Banque de France et au maillage territorial de l'AGS. Elle permettra de renforcer l'action au plus près des entreprises et de participer à l'accompagnement et au soutien aux entreprises en difficulté et leurs salariés.

En unissant leurs expertises, la Médiation Nationale du Crédit et l'AGS vont relayer vers les dirigeants d'entreprises les informations nécessaires au traitement de leurs difficultés. Les deux organismes mettront en place des échanges d'informations, ainsi que des actions communes d'information et de sensibilisation.

**À propos de la Médiation du crédit :** La Médiation du crédit est exercée par la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

**À propos de l'AGS – Le Régime de garantie des salaires :**

Le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 230 personnes réparties en 15 centres en France. En 2023, c'est près de 215 000 salariés qui ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total avancé de plus de 1,7 milliard d'euro. <https://www.ags-garantie-salaires.org>

### Contacts Presse :

Service de la Communication externe et digitale de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr)

Service de presse de l'AGS : [presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)